



35 impasse du Luthier  
ZI du Pâtis 1 – BP20  
85440 TALMONT ST HILAIRE

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**Prise en vertu de la délibération**  
**du Conseil Communautaire**  
**N° 2022\_01\_D02 en date du 26 janvier 2022**

**Décision 2022\_45\_BU**

**Date de la convocation : 03.11.2022**

**Date du bureau : 09.11.2022**

L'an deux mille vingt-deux, le neuf novembre à dix-huit heures, les membres du Bureau Communautaire, régulièrement convoqués par Maxence de RUGY, Président de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral, se sont réunis au siège de Vendée Grand Littoral à Talmont Saint Hilaire.

**Membres du Bureau présents :** Maxence de RUGY, Loïc CHUSSEAU, Jannick RABILLÉ, Sonia GINDREAU, Joël MONVOISIN, Annick PASQUEREAU, Christian BATY, Marc BOUILLAUD, Olivier POIRIER COUTANSAIS, Daniel NEAU, Jean FERRAND, Marc HILLAIRET, Catherine GARANDEAU, Michel CHADENEAU, Patrick VILLALON, Didier ROUX.

**Membre du Bureau excusé :**

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

- En exercice : 16
- Présents : 16
- Absents et excusés : 0
- Votants : 16

**Convention de partenariat entre la Communauté de communes, la ville de Talmont St Hilaire et l'Association Art Musical pour l'organisation du spectacle culturel « Le Bourgeois Gentilhomme »**

Dans le cadre de la programmation culturelle de la Ville, et à l'occasion du 400ème anniversaire de la naissance de Molière, une représentation théâtrale du Bourgeois Gentilhomme mis en scène par Jacques RAVELEAU-DUPARC se tiendra au Cinéma Le Manoir à Talmont St Hilaire le vendredi 18 novembre 2022 à 20h30.

Réalisé spécialement pour célébrer cet événement, ce spectacle du célèbre metteur en scène vendéen réunira 15 comédiens et sera en tournée dans tout le département en fin d'année et début 2023.

Ce spectacle fait l'objet d'un partenariat entre la Communauté de communes Vendée Grand Littoral, la commune de Talmont-Saint-Hilaire et Art Musical.

A ce titre, la commune de Talmont-Saint-Hilaire et la Communauté de communes Vendée Grand Littoral s'associent pour permettre la tenue de deux représentation(s) de la pièce théâtrale « Le Bourgeois Gentilhomme », pour un montant total de 7 385 euros TTC.

Dans ce cadre, la Communauté de communes Vendée Grand Littoral assurera la prise en charge financière à hauteur de 50 % de la prestation artistique pour un montant de 3 692,50 euros TTC. Les séances sur le territoire auront lieu au Cinéma le Manoir, le vendredi 18 novembre 2022 à 20h30 pour le Grand Public. Par ailleurs, une représentation sera proposée aux scolaires ce même jour à 14h15.

La proposition de convention indique notamment les conditions du p la communauté de communes et Art Musical. Les modalités de prise en charge du spectacle, partagée entre Vendée Grand Littoral et la commune (co-financeurs du spectacle) et de la prestation technique assurée par la commune de Talmont Saint Hilaire (gestion de la communication, de la billetterie, des transports et l'organisation du spectacle) y sont décrites.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau Communautaire**

**DECIDE**

- 1. De conclure une convention de partenariat avec la commune de Talmont Saint Hilaire et Art Musical dans le cadre de l'organisation du spectacle « Le Bourgeois Gentilhomme » telle que ci-annexé,**
- 2. D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir, ou tout autre document et entreprendre toute démarche relative à ce dossier.**

Le Président,

**Maxence de RUGY**

